



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Paris, le 28 JAN. 2016

Direction générale  
des ressources  
humaines

Service des personnels  
enseignants de  
l'enseignement  
supérieur et de la  
recherche

Sous-direction des  
études de gestion  
prévisionnelle,  
statutaires et des  
affaires communes

Département des études  
statutaires et  
réglementaires

DGRH A1-2/DM/  
n° 0011

Affaire suivie par  
Delphine Marie  
Téléphone  
01 55 55 47 95  
Télécopie  
01 55 55 47 99  
Courriel.  
delphine.marie@  
education.gouv.fr

72 rue Rénault  
75243 Paris cedex 13

Monsieur le secrétaire national,

Par courrier en date du 18 décembre 2015 vous avez appelé mon attention sur la situation des enseignants vacataires à l'université qui ne bénéficient pas de contrats, et ne perçoivent pas de rémunération mensuelle avec un bulletin de salaire adéquat.

Dans le cadre de l'agenda social, des propositions ont été faites lors de la réunion du 10 décembre 2015 afin de clarifier le statut des enseignants vacataires.

Je prends acte de vos propositions en la matière et ne manquerai pas de les prendre en compte lors de la prochaine réunion du groupe de travail n° 1 relatif aux agents non titulaires qui devrait être organisée au mois d'avril prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire national, l'expression de ma considération distinguée

La directrice générale des ressources humaines

Catherine GAUDY

Monsieur Philippe Aubry  
Secrétaire national du SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg Saint-Denis  
75010 PARIS